



Partie civile et indemnisation

Par **Ly**, le **10/09/2020 à 08:49**

Bonjour,rnrn Lors d'un jugement en Mai 2018, la soeur de ma mère s'est portée civile et dans le cadre de ce jugement une somme lui a été accordée par le tribunal. rnrn Or récemment, mon avocate (moi et mon frère sont victimes et partie civile de cette histoire donc car risque de conflit d'intérêt mon avocate n'a pas voulu la représenter) m'a demandée ce qu'elle comptait faire car apparemment celle-ci n'a jamais commencé les démarches.rnrn Pourtant en 2018, mon avocate m'ayant déjà demandé, j'avais contacté ma tante et transmis les démarches à faire (obtenues auprès de mon avocate car ma tante ne savait pas quoi faire) et plus aucune nouvelle.rnrn Notre dossier va se clôturer fin 2020/ début 2021 après la décision de mon expertise médicale. Donc j'aimerais savoir s'il ya un recours pour pouvoir faire les démarches à sa place. (J'ai demandé à mon avocate mais n'ai pas reçu de réponses à ce jour)rnrnMerci d'avance.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/11/2020 à 15:48**

Bonjour,rnrnNul ne plaide par (*procureur!*) **procuration** : vous ne pouvez pas représenter votre tante au pénal comme au civil.rnrn*Post rectifié par modération*